



# Secteur Tête de Camargue

## Groupe de travail « Cadre de vie »

**05 juin 2023**



# Intervenants et animateurs

## Maître d'ouvrage – DREAL PACA

- Julien MENOTTI, responsable d'opération à la DREAL PACA

## Bureau d'études techniques - Egis

- Anne-Sophie ALLIBE

## Animation, facilitation – Nicaya Conseil

- Stéphane SAINT-PIERRE
- Samuel MAZZER



**Nous vous proposons de vous présenter :** prénom, nom et lieu de résidence sur le secteur Tête de Camargue

Durée	Séquences de la réunion de travail
17h30 – 17h35	<b>Accueil, présentation des intervenants et organisation de la réunion</b>
17h35 – 18h05	<b>Partage d'informations sur le projet</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. État d'avancement du projet et objectifs du GT</li> <li>2. Retour sur le précédent GT (2021) et les permanences individuelles avec les riverains (2022)</li> <li>3. Rappel : point d'information sur les procédures foncières</li> </ol>
18h05 – 19h	<b>Le projet (technique) sur le secteur Tête de Camargue</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Tracé / emprises</li> <li>2. Rétablissements routiers / agricoles / modes doux</li> <li>3. Protections acoustiques</li> <li>4. Principes d'insertion paysagère / architecturale (ouvrages d'art, écrans)</li> <li>5. Présentation de la maquette 3D du projet (vidéo)</li> </ol>
19h – 19h10	<b>Autres effets du projet sur le cadre de vie</b>
19h10– 20h25	<b>Temps d'échanges spécifiques : ateliers thématiques</b>
20h25 – 20h30	<b>Suites de la réunion</b>

# **PARTAGE D'INFORMATIONS SUR LE PROJET**

- 1. État d'avancement du projet et objectifs du GT**
- 2. Point d'information sur les acquisitions foncières**
- 3. Retour sur le précédent GT et les permanences individuelles (2022)**

# PARTAGE D'INFORMATIONS SUR LE PROJET

## 1. État d'avancement du projet et objectifs du GT

# Objectifs du projet de contournement

- **Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des riverains de la RN 113**
    - $\simeq$  4 000 personnes à moins de 150m de la RN113
    - Nuisances sonores, pollution de l'air, congestion réseau routier
  - **Assurer la continuité autoroutière A8↔A7↔A54↔A9 et améliorer la sécurité routière**
    - Pas de continuité sur l'arc méditerranéen
    - La RN 113 supporte les trafics locaux, d'échanges et de transit
    - Gravité des accidents sur la RN 113 actuelle
  - **Contribuer au développement socio-économique local**
    - Economie du territoire fortement liée aux mobilités
    - Enjeu d'amélioration de l'efficacité du réseau d'infrastructures
- Avec considération pour les enjeux agricoles, hydrauliques et naturels

**Réalisation prévue via une concession autoroutière**

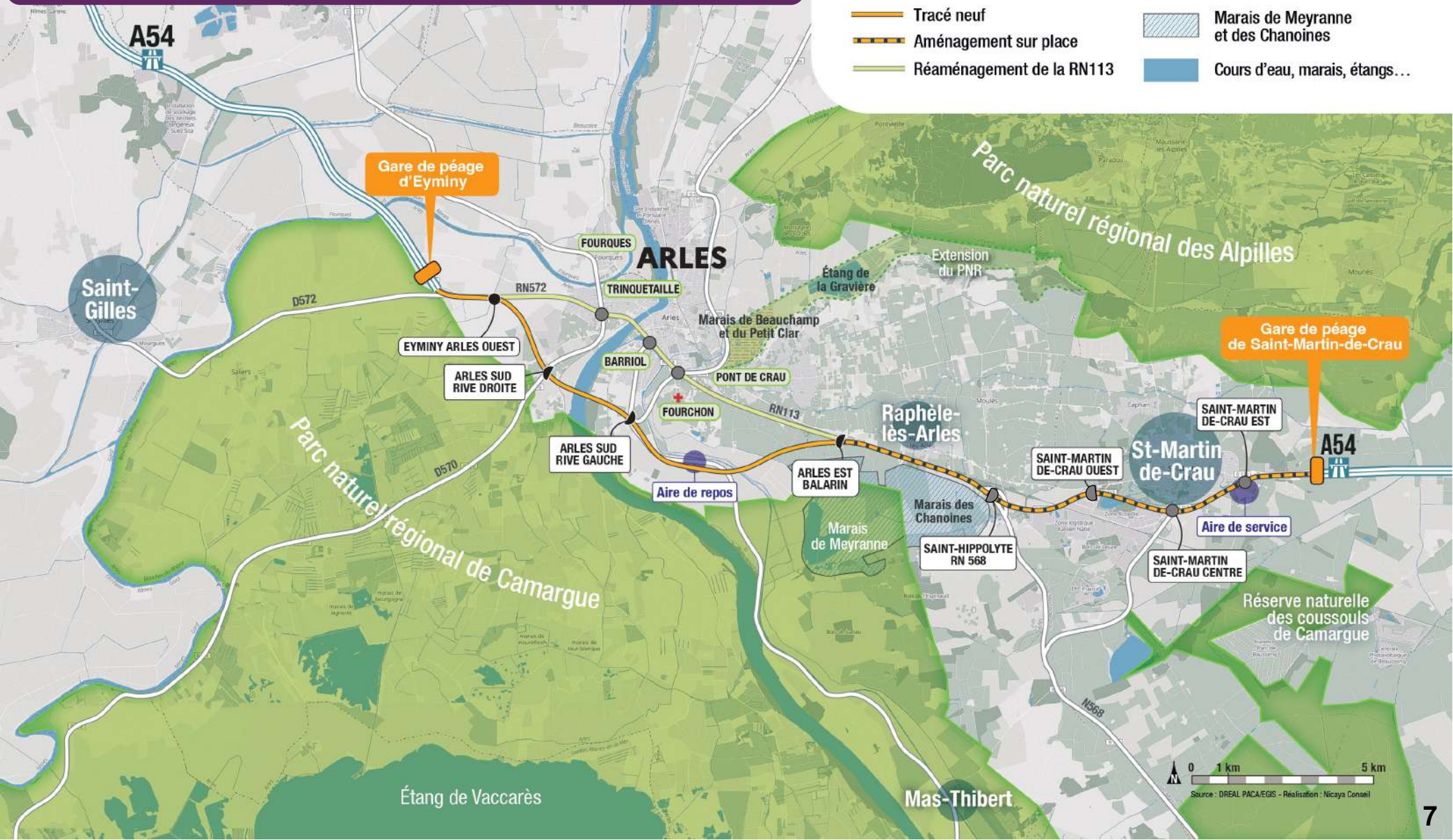
**Coût total estimé à  $\simeq$  800 M€ (conditions éco. 2020)\***



# Consistance du projet – 2023

## PROJET DE CONTOURNEMENT AUTOROUTIER D'ARLES Schéma du tracé

- Échangeurs existants
- Échangeurs complémentaires
- Tracé neuf
- Aménagement sur place
- Réaménagement de la RN113
- Parcs naturels et réserve des coussouls
- Marais de Meyranne et des Chanoines
- Cours d'eau, marais, étangs...

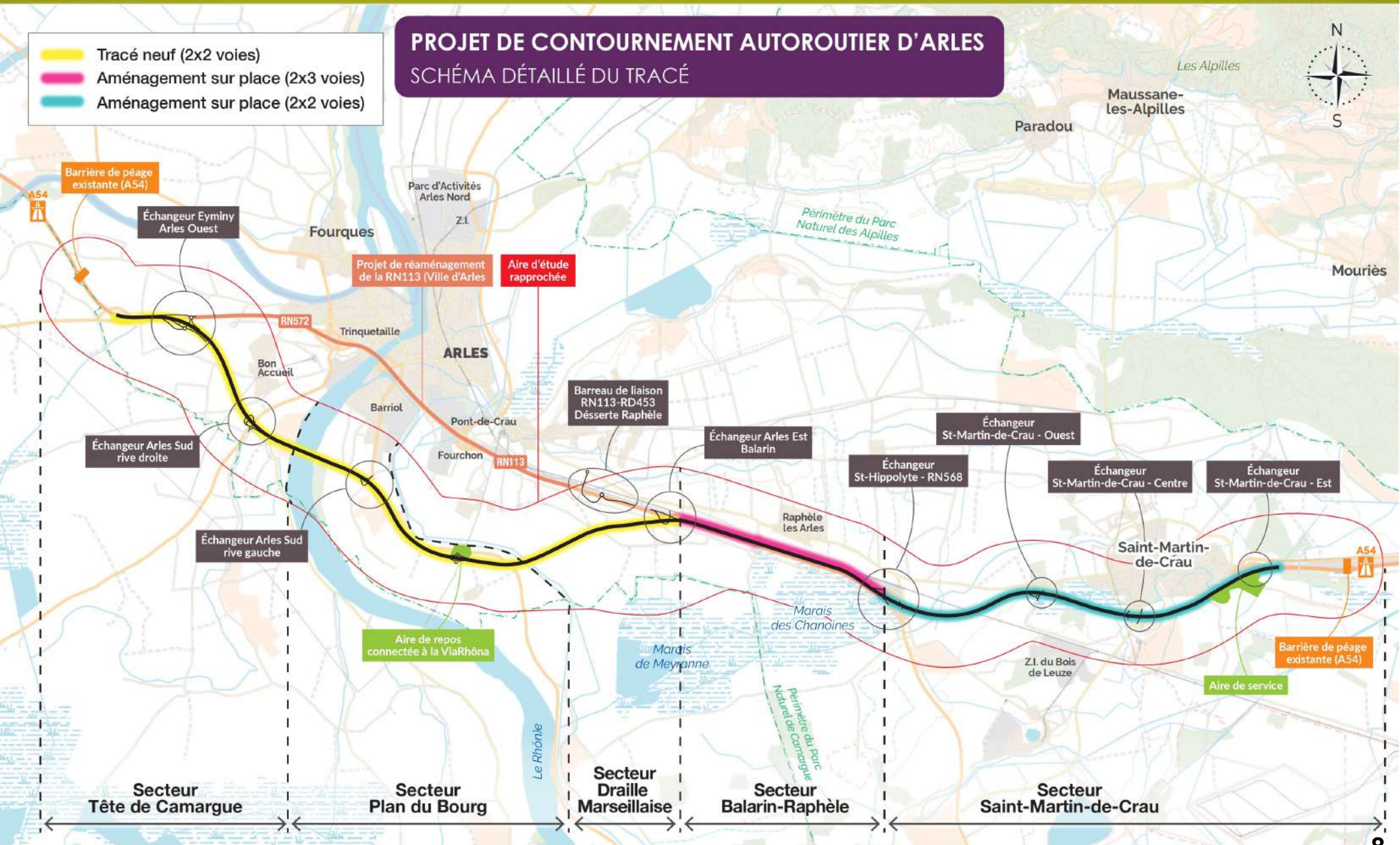




# Consistance du projet – 2023

## PROJET DE CONTOURNEMENT AUTOROUTIER D'ARLES SCHÉMA DÉTAILLÉ DU TRACÉ

- Tracé neuf (2x2 voies)
- Aménagement sur place (2x3 voies)
- Aménagement sur place (2x2 voies)



Secteur  
Tête de Camargue

Secteur  
Plan du Bourg

Secteur  
Draille  
Marseillaise

Secteur  
Balarin-Raphèle

Secteur  
Saint-Martin-de-Crau



# Calendrier prévisionnel du projet

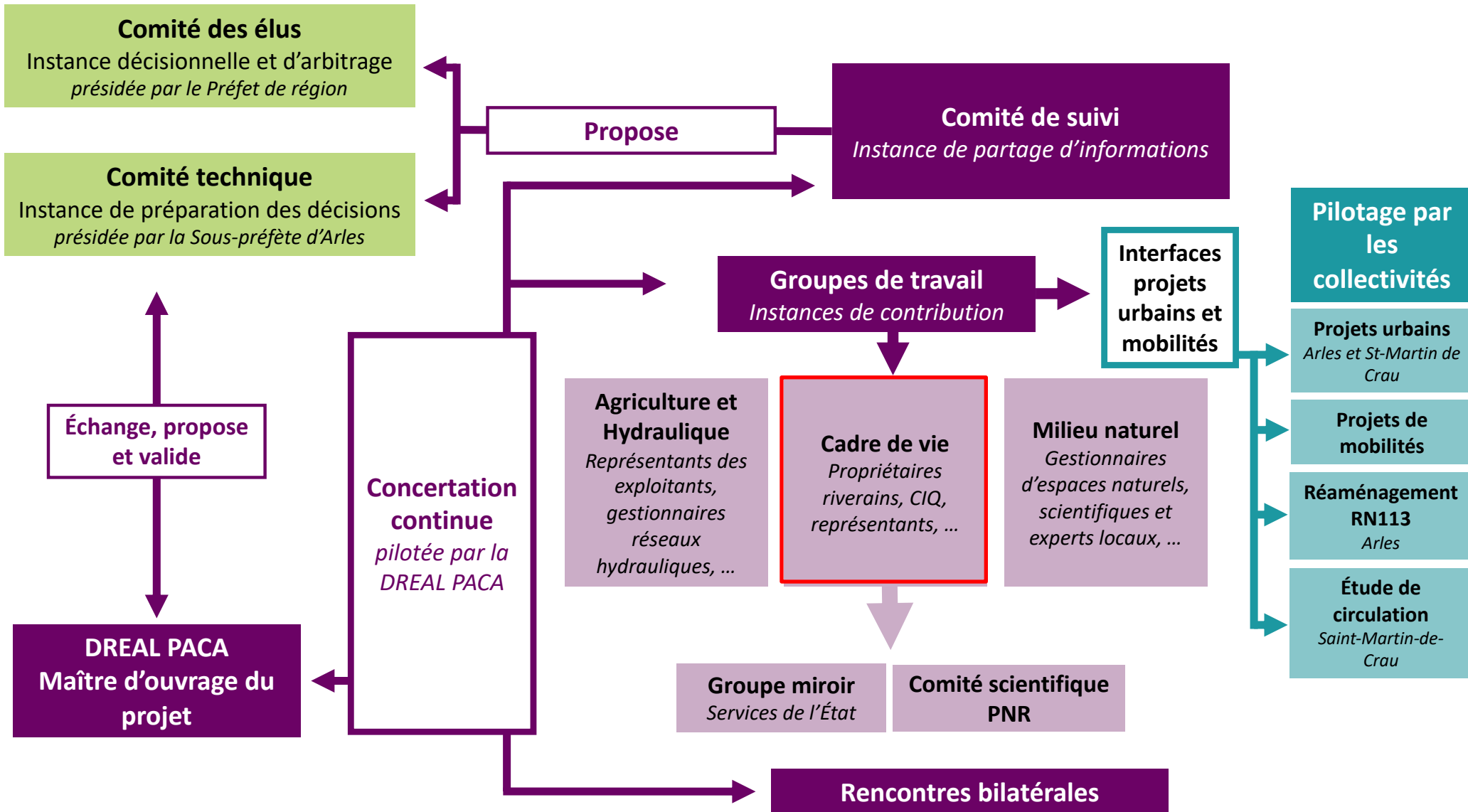
Période	Étape
2021 - 2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Études détaillées de la variante de tracé &amp; déclinaison programme (échangeurs, aires, ...) 📖</li> <li>• Poursuite de la concertation continue : <u>GT 2 « Cadre de vie »</u> 💬</li> <li>• Concertations publiques « MECDU » (Arles et St-Martin) - automne 2023 💬</li> </ul>
Fin 2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dossier d'enquête publique complet « V0 » 📖</li> <li>• Lancement des Procédures préalables à l'enquête publique 💬</li> </ul>
2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Début 2024 : permanences individuelles avec les riverains (par la DREAL PACA) → <b>Enquête d'Utilité Publique (Commission d'enquête)</b> 💬</li> </ul>
2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Déclaration d'Utilité Publique (DUP)</i> ✓</li> </ul>
2025 - 2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Appel d'offres et désignation du concessionnaire</i></li> <li>• <i>Etudes détaillées pour concertations, procédures foncières (enquêtes parcellaires) et autorisations préalables aux travaux</i> 📖 💬 ✓</li> </ul>
2026 - 2029	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Démarrage des travaux - 2026</i></li> <li>• <i>Mise en œuvre des compensations écologiques et agricoles</i></li> <li>• <i>Mise en service - horizon 2029</i></li> </ul>

- 💬 = Consultations / concertation  
 📖 = Etudes de conception projet / dossiers  
 ✓ = Décisions / autorisations

# **PARTAGE D'INFORMATIONS SUR LE PROJET**

- 2. Retour sur les précédents GT et les permanences avec les riverains du tracé neuf**

# Gouvernance et concertation du projet





# Échanges avec les riverains concernés par le projet

- **Objectifs du groupe de travail « Cadre de vie »**
  - Partager et optimiser le projet technique stabilisé (tracé, emprises, aires, ...) sur les secteurs de la commune d'Arles
  - Échanger sur les thématiques liées au cadre de vie : rétablissements, protections acoustiques, insertion paysagère / architecturale
  
- **1ère session du groupe de travail « Cadre de vie » (fin 2021)**
  - Invitation des personnes concernées dans une bande de 150 mètres de part et d'autre du tracé (100 mètres dans le secteur Raphèle-Balarin)
  - 107 participants sur les 4 secteurs de la commune d'Arles : 29 participants en Tête de Camargue
  
- **Calendrier des rencontres**
  - 25 novembre 2021 : GT Tête de Camargue
  - 1<sup>er</sup> décembre 2021 : GT Plan du Bourg
  - 06 décembre 2021 : GT Draille Marseillaise
  - 16 décembre 2021 : GT Balarin-Raphèle
  - 20 janvier 2022 : GT Saint-Martin de Crau

- **État d'avancement du projet et objectifs du GT**
- **Bilan de la concertation publique réglementaire (fin 2020-début 2021)**
- **Le projet sur le secteur concerné**
  - Variante de tracé « brute » retenue à la suite de la concertation réglementaire et alternative technique
  - Principes de protections acoustiques envisagés
  - Principes de rétablissement des voiries / cheminements interceptés
  - Intentions du maître d'ouvrage pour l'insertion paysagère du projet
- **Atelier de travail sur les ajustements et insertions du projet « brut »**
- **Suites de la réunion**

- **Rencontres avec les riverains du tracé neuf afin d'échanger sur les situations personnelles**
- **Thématiques abordées**
  - Calendrier du projet et étapes réglementaires
  - Tracé et emprises du projet
  - Mesures d'acquisition foncière
  - Nuisances liées au projet : bruit, pollution, ...
  - Mesures d'insertion paysagère envisagées
  - Mesures de protection acoustique envisagées
  - Effets du projet sur les exploitations agricoles

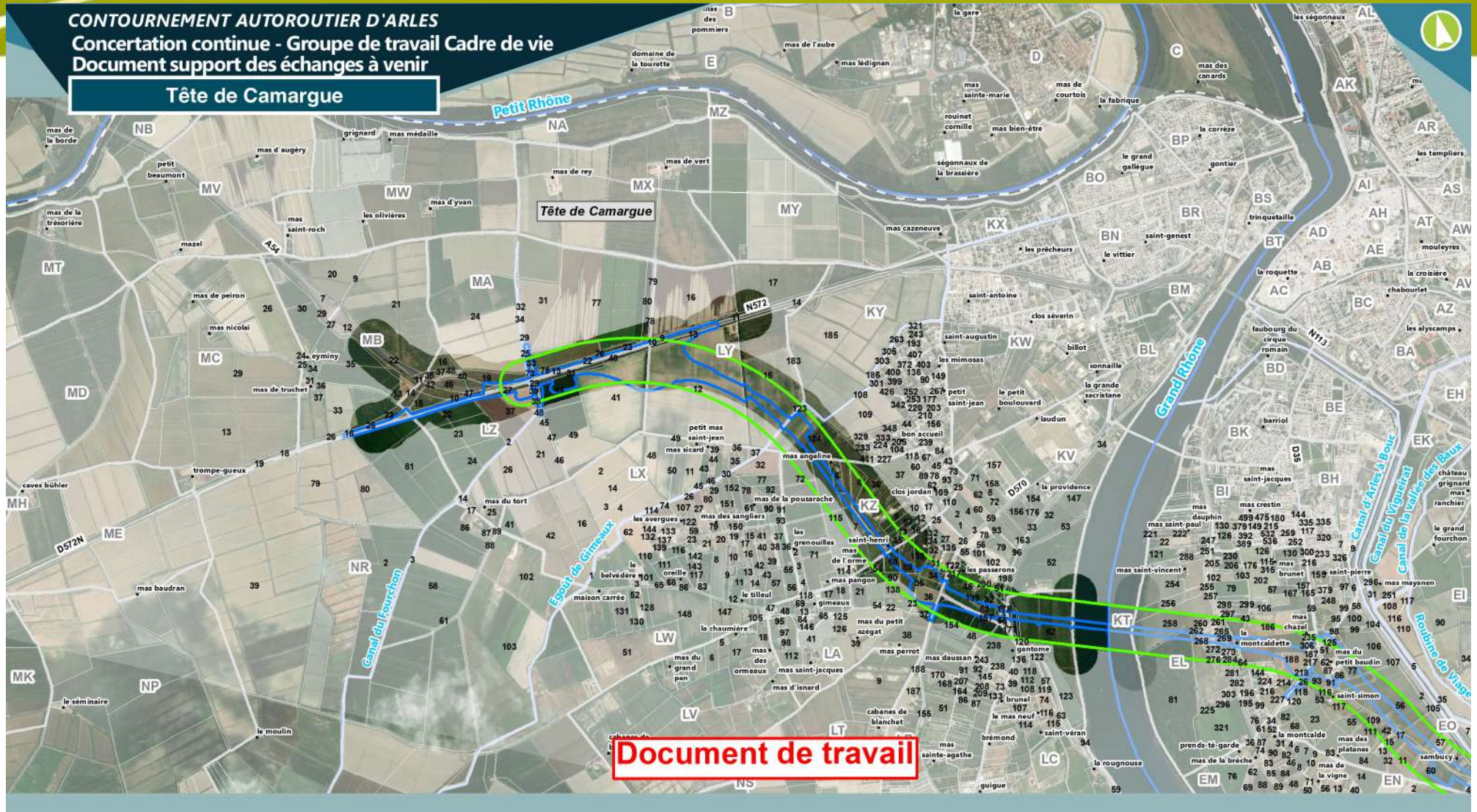


## **PARTAGE D'INFORMATIONS SUR LE PROJET**

### **3. Rappel : point d'information sur les procédures foncières**

CONTOURNEMENT AUTOROUTIER D'ARLES  
 Concertation continue - Groupe de travail Cadre de vie  
 Document support des échanges à venir

## Tête de Camargue



### Légende

- Limite communale
- Cours d'eau principal
- Réseau secondaire
- Section cadastrale
- Emprise projet
- Bande cadre de vie sur variante retenue (2023)
- Parcelaire





# Comment définir le besoin foncier définitif du projet ?

Calendrier	Définition du besoin foncier
Étape 1 : 2018 - 2021	Etude et choix d'une <u>variante de tracé « brute »</u> au sein du fuseau d'étude Sud Vigueirat (large d'env. 1 000m)
2021 : une <u>variante de tracé « brute »</u> est retenue à l'issue de la concertation réglementaire	
<b>Étape 2 : 2021 - 2023</b>	Optimisation de la variante de tracé « brute » retenue + compléments (échangeurs, aires, bassins, etc) → <u>emprises indicatives du projet</u>
Fin 2023 : sur la base des emprises indicatives, une <u>« bande de DUP »</u> plus large (env. 300m) est définie	
Étape 3 : 2023 – 2024	Sur la base de la « bande de DUP » → constitution du dossier d'Enquête Publique <ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédures préalables à l'Enquête Publique</li> <li>• Enquête Publique (2024)</li> </ul>
Étape 4 : 2025 - 2026	<u>Si obtention de la DUP</u> : études et définition des <u>emprises foncières définitives</u> nécessaires aux travaux, au sein de la « bande de DUP » → parcelles, voies, emprises, dépendances, etc

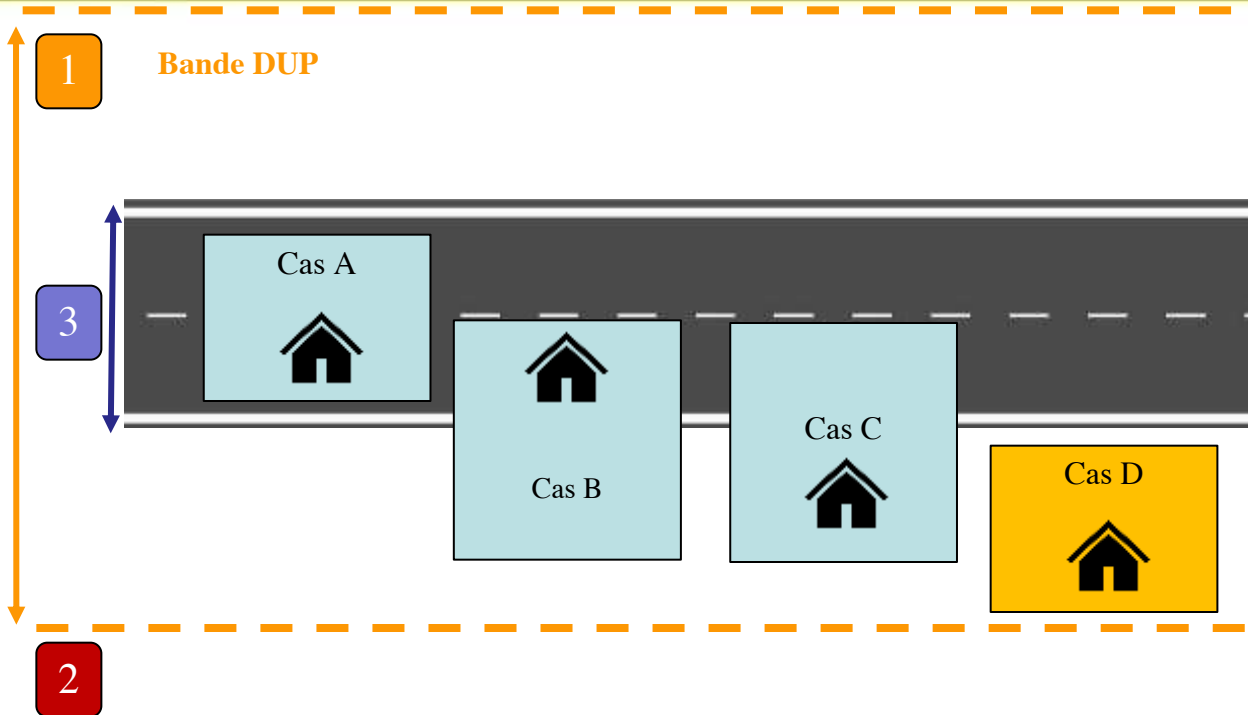


**Lancement des procédures d'acquisitions foncières  
sur la base des emprises définitives**



# Cadre réglementaire des procédures foncières

## Implications pour les riverains/propriétaires



### 1. Bande de DUP (≈ 300m) : + grande que les emprises nécessaires aux travaux

- Acquisition partielle possible (pas d'obligation de tout acquérir)
- Toutes les parcelles au sein de la bande de DUP pourront ne pas être utilisées

### 2. Zones hors bande de DUP

- Aucun droit d'acquisition, excepté à l'amiable, si besoin de foncier

### 3. Emprises techniques définitives : plateforme, ouvrages, bassins, échangeurs, ...

- Acquisition obligatoire (à l'amiable ou par expropriation)

Cas A	<b>Parcelle et bâti sur les emprises techniques définitives</b> Acquisition foncière de l'ensemble de la parcelle
Cas B	<b>Bâti sur les emprises techniques définitives et partie de parcelle en-dehors</b> Acquisition foncière du bâti + acquisition du terrain restant non-nécessaire à la demande du propriétaire (demande d'emprise totale)
Cas C	<b>Parcelle sur les emprises techniques définitives et bâti en-dehors</b> Acquisition foncière du terrain nécessaire + possibilité d'acquisition du bâti à la demande du propriétaire (demande d'emprise totale) → examen au cas par cas
Cas D	<b>Hors besoin d'acquisition foncière</b>

# S'informer selon les étapes du projet

2021  
/  
2023

**Études préalables avant le lancement de l'Enquête Publique**  
Définition et optimisation du projet : études techniques + concertation

**Informations disponibles et échanges avec le maître d'ouvrage (DREAL) dans le cadre de la concertation continue**

- Groupes de travail riverains, permanences, site internet du projet, ...

Début  
2024

**Procédures préalables à l'Enquête Publique**

**Permanences du maître d'ouvrage (DREAL) avec les riverains**

2024

**Enquête d'Utilité Publique**  
(1 à 2 mois)

- . Modalités de l'EUP définies par la Commission d'Enquête (indépendante du MOA) : récolte des contributions / avis par les commissaires enquêteurs
- . Avis et préconisations du commissaire enquêteur

2024  
/  
2025

**Procédure d'instruction de la DUP**  
(12 à 18 mois)

**Informations sur le résultat de la procédure disponibles sur le site internet du projet**

**Si obtention de la DUP :**

- Autorisation d'acquisition des terrains et bâtiments nécessaires au projet (dans le délai fixé par la DUP)
- Désignation du concessionnaire du projet

2025  
/  
2026

1. Réalisation, par le concessionnaire, des études d'« avant-projet » : détermination des emprises définitives nécessaires au projet
2. Démarrage des procédures d'acquisition foncières auprès des riverains

- . Nouvelle concertation, menée par le concessionnaire
- . Sur la base des emprises définitives, Enquête Publique parcellaire (Commission d'Enquête indépendante)
- . Propositions d'acquisition par le concessionnaire : négociations avec les propriétaires concernés
- . Faute d'accord, décision du juge de l'expropriation

**Démarrage des travaux**

## ▪ Sur les procédures d'acquisitions foncières

- Précisions ?
- Questions ?
- Clarifications ?



5 min

# LE PROJET (TECHNIQUE) SUR LE SECTEUR TÊTE DE CAMARGUE

1. Tracé / emprises
2. Rétablissements routiers / agricoles / modes doux
3. Protections acoustiques
4. Insertions paysagères / architecturales

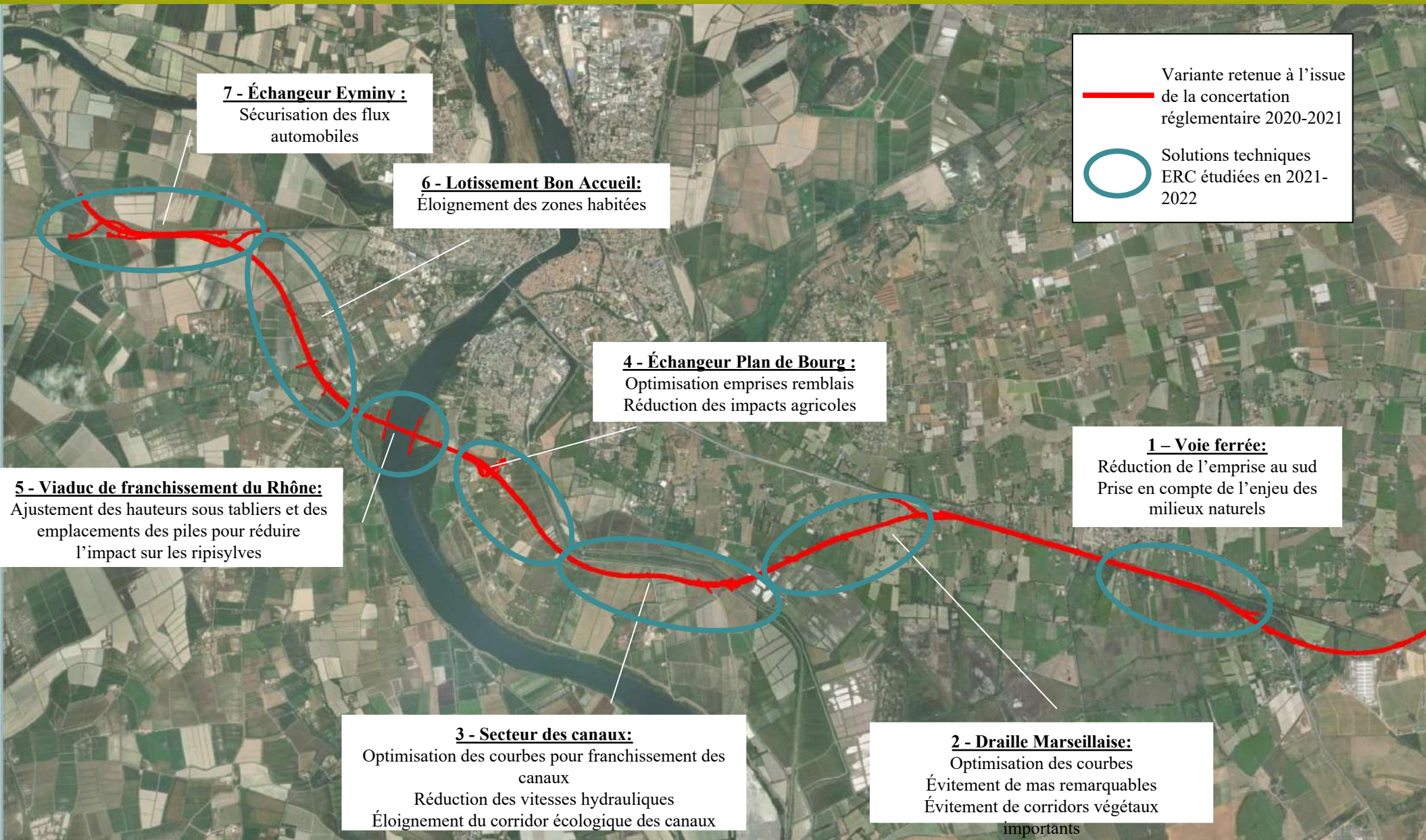


# LE PROJET (TECHNIQUE) SUR LE SECTEUR TÊTE DE CAMARGUE

## 1. Tracé / emprises

# Solutions d'optimisation du tracé

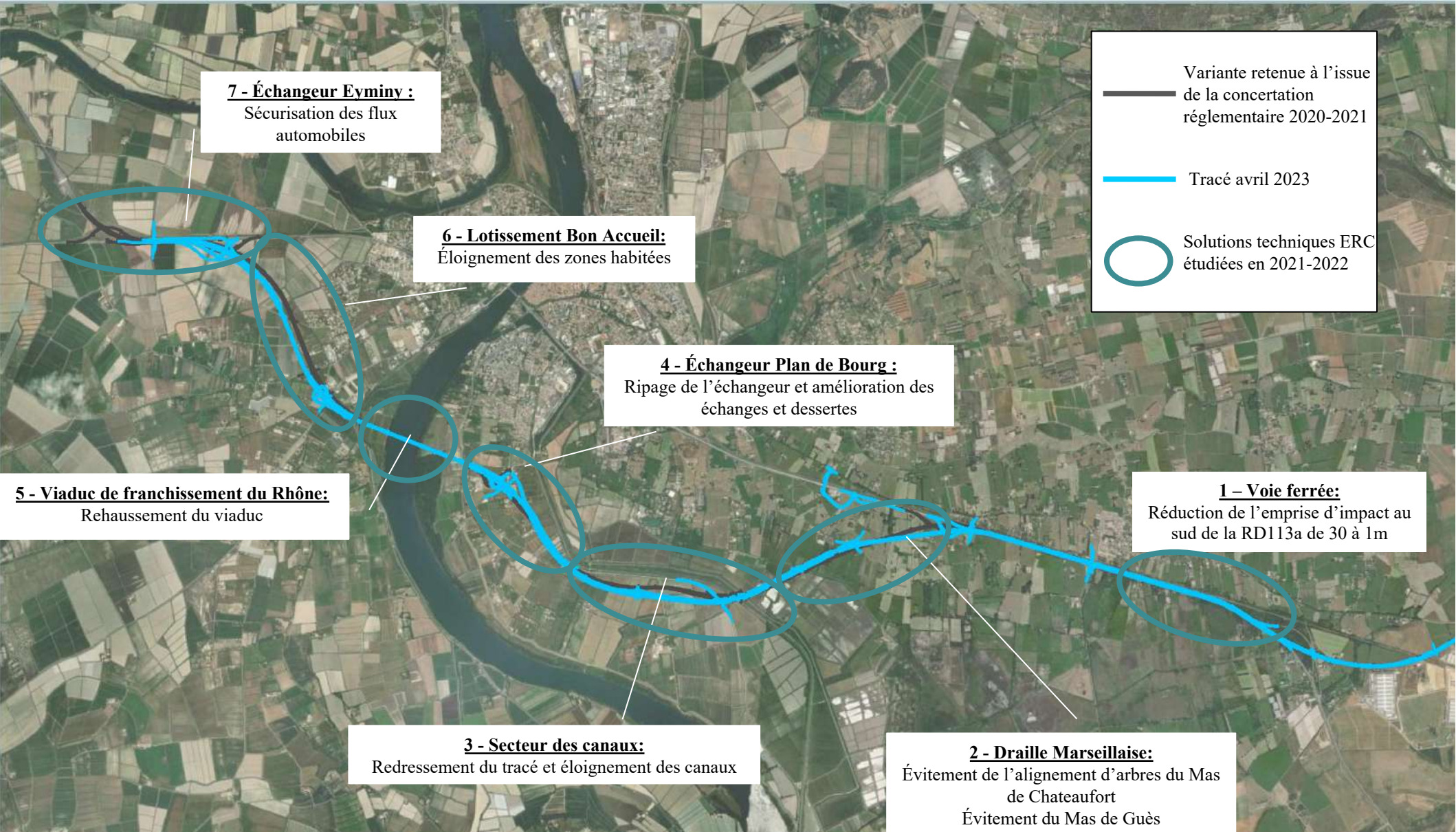
## Variante retenue à l'issue de la concertation 2020-2021





# Solutions d'optimisation du tracé

## Tracé optimisé (mai 2023)



**7 - Échangeur Eyminy :**  
Sécurisation des flux automobiles

**6 - Lotissement Bon Accueil:**  
Éloignement des zones habitées

**4 - Échangeur Plan de Bourg :**  
Ripage de l'échangeur et amélioration des échanges et dessertes

Variante retenue à l'issue de la concertation réglementaire 2020-2021

Tracé avril 2023

Solutions techniques ERC étudiées en 2021-2022

**5 - Viaduc de franchissement du Rhône:**  
Rehaussement du viaduc

**1 - Voie ferrée:**  
Réduction de l'emprise d'impact au sud de la RD113a de 30 à 1m

**3 - Secteur des canaux:**  
Redressement du tracé et éloignement des canaux

**2 - Draille Marseillaise:**  
Évitement de l'alignement d'arbres du Mas de Chateaufort  
Évitement du Mas de Guès





### Légende

Limite communale

Bande d'arrêté préfectoral  
 Tracé retenu à l'issue de la concertation réglementaire

### Réseau hydrographique

Intermittent  
 Permanent  
 Surface en eau

### Réseau de transport

Autoroute  
 Route Nationale  
 Route Départementale  
 Voie ferrée



0 250 500 1 000 m

Date : 01/06/2023

Fond de plan : ©ESRI - World Imagery

Sources : EGIS



# Secteur Tête de Camargue

## Solution technique d'optimisation proposée au GT 1



### Légende

Limite communale

Projet en remblai

Projet en déblai

Bande d'arrêté préfectoral  
 Tracé retenu à l'issue de la concertation réglementaire  
 Solutions techniques étudiées - éco-conception

Bassin hydraulique  
 Ouvrage hydraulique (OH)  
 Ouvrage de décharge

### Réseau hydrographique

Intermittent  
 Permanent

### Réseau de transport

Autoroute  
 Route Nationale  
 Route Départementale  
 Voie ferrée



0 250 500 1 000 m

Date : 01/06/2023

Fond de plan : ©ESRI - World Imagery  
 Sources : EGIS

- **Préférence (notamment pour les habitants des lotissements) pour la solution alternative plus au sud afin de réduire les impacts acoustiques et paysagers**
- **Demande de mise en place de protections acoustiques dès que nécessaire car c'est un secteur plat (peu de structures, bâtiments, ...) donc le son porte**





### Légende

- Limite communale
- Point Kilométrique (PK)
- Projet en remblai
- Projet en déblai

- Bande d'arrêté préfectoral
- Tracé retenu à l'issue de la concertation réglementaire
- Solutions techniques étudiées - éco-conception

### Réseau hydrographique

- Intermittent
- Permanent
- Surface en eau

### Réseau de transport

- Autoroute
- Route Nationale
- Route Départementale
- Voie ferrée



Date : 01/06/2023  
 Fond de plan : ©ESRI - World Imagery  
 Sources : EGIS





### Légende

- Limite communale
- Point Kilométrique (PK)
- Projet en remblai
- Projet en déblai

- Bande d'arrêté préfectoral
- Tracé retenu à l'issue de la concertation réglementaire
- Solutions techniques étudiées – éco-conception

#### Principaux ouvrages

- Franchissement routier
- Ouvrage de transparence hydraulique
- Passage spécifique pour la faune
- Viaduc

- Aire de service / Aire de repos
- Barrière de Péage

- Bassin hydraulique
- Ouvrage hydraulique (OH)
- Ouvrage de décharge

#### Réseau hydrographique

- Intermittent
- Permanent
- Surface en eau

#### Réseau de transport

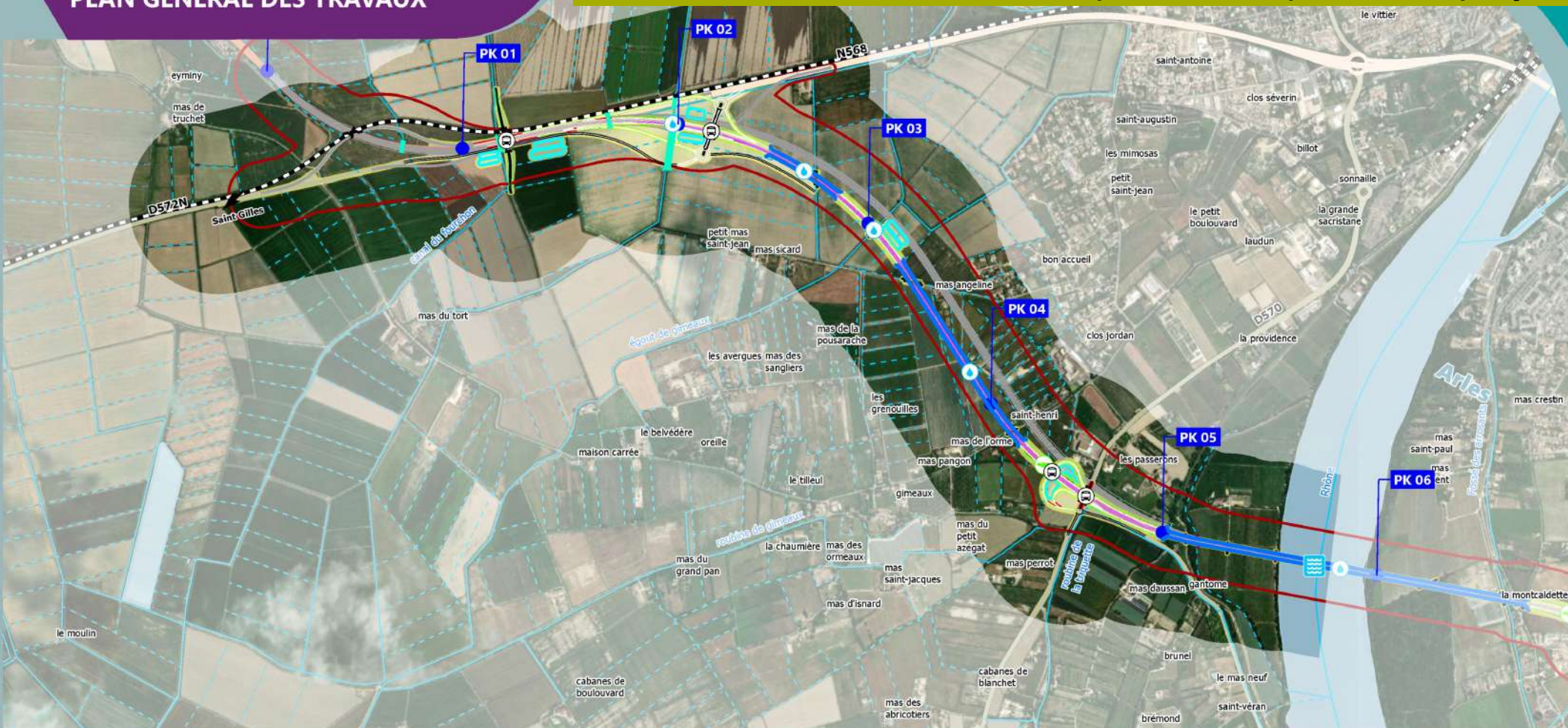
- Autoroute
- Route Nationale
- Route Départementale
- Voie ferrée



0 250 500 1 000 m

Date : 01/06/2023  
Fond de plan : ©ESRI - World Imagery  
Sources : EGIS





### Légende

- Limite communale
- Point Kilométrique (PK)
- Projet en remblai
- Projet en déblai

- Bande d'arrêté préfectoral
- Tracé retenu à l'issue de la concertation réglementaire
- Solutions techniques étudiées - éco-conception

#### Principaux ouvrages

- Franchissement routier
- Ouvrage de transparence hydraulique
- Passage spécifique pour la faune
- Viaduc

- Limite emprise technique

- Aire de service / Aire de repos
- Barrière de Péage

- Bassin hydraulique
- Ouvrage hydraulique (OH)
- Ouvrage de décharge

#### Réseau hydrographique

- Intermittent
- Permanent
- Surface en eau

#### Réseau de transport

- Autoroute
- Route Nationale
- Route Départementale
- Voie ferrée



0 250 500 1 000 m

Date : 01/06/2023  
Fond de plan : ©ESRI - World Imagery  
Sources : EGIS





# LE PROJET (TECHNIQUE) SUR LE SECTEUR TÊTE DE CAMARGUE

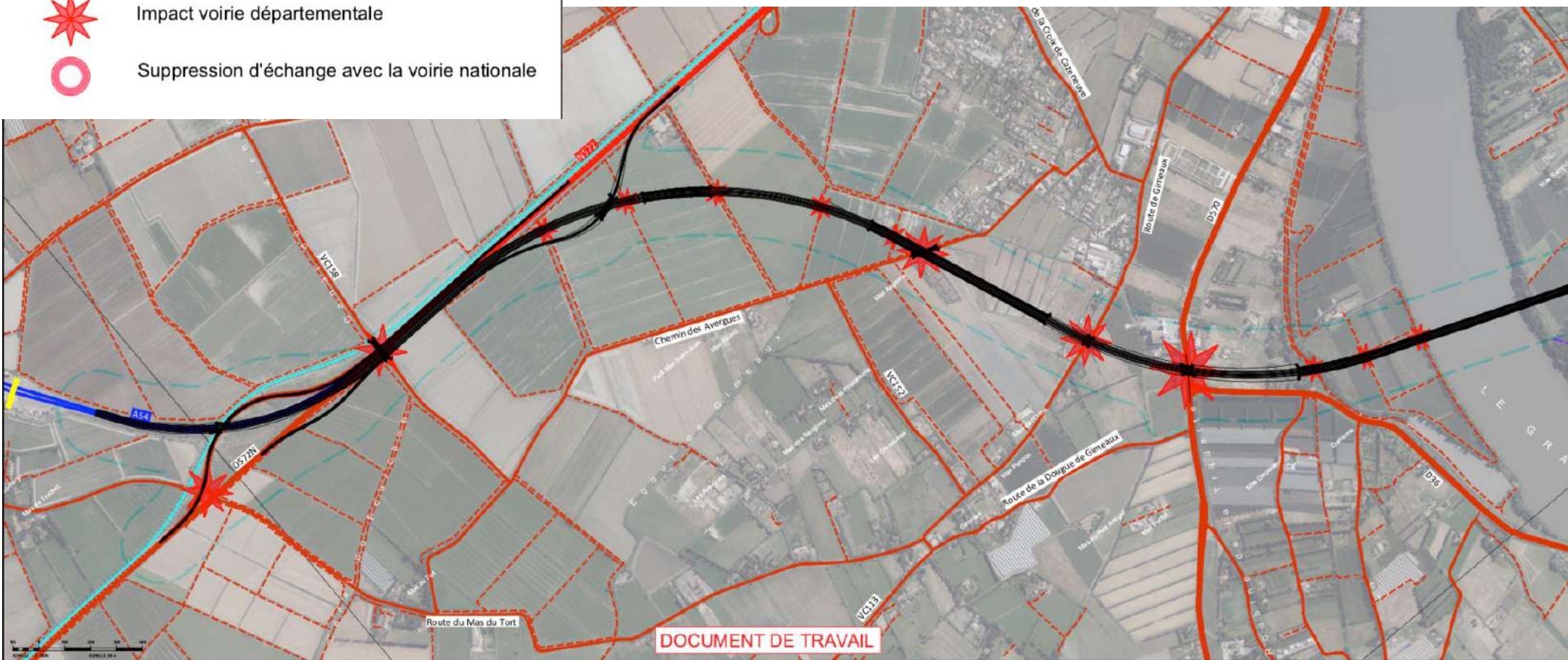
## 2. Rétablissements routiers / agricoles / modes doux



# Impacts prévisionnel du projet sur les cheminements (sur la base du tracé 2021)

## LEGENDE IMPACTS VOIRIES :

-  Impact cheminement agricole
-  Impact voirie communale
-  Impact voirie départementale
-  Suppression d'échange avec la voirie nationale

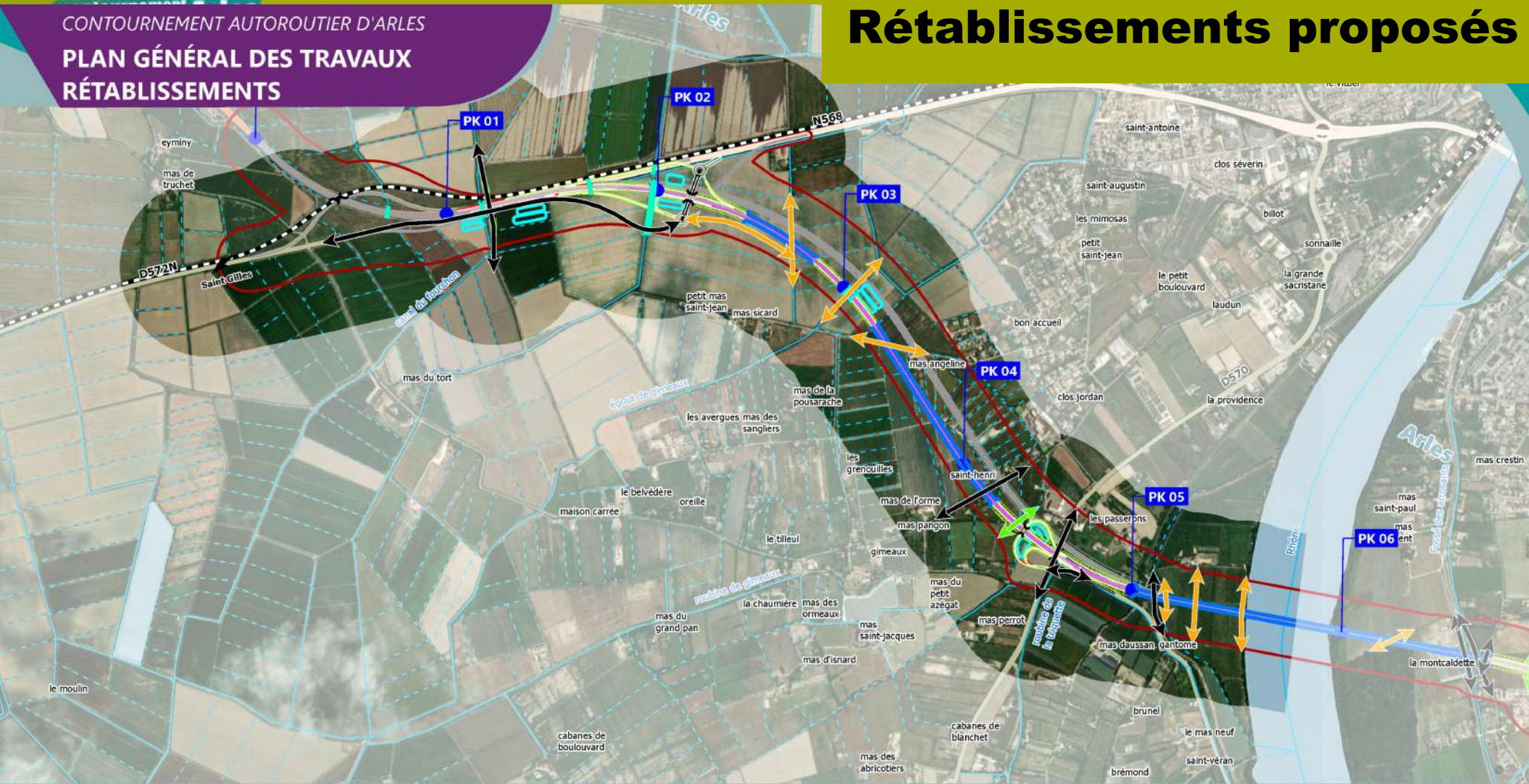


- **Questions concernant :**
  - L'impact du projet sur la RD36 en raison de la hauteur du remblai
  - Le tracé du 1/2 échangeur rive droite
  
- **Rétablissement du chemin des Avergues : demande d'un riverain d'une hauteur libre minimale de 4,30 m**



CONTOURNEMENT AUTOROUTIER D'ARLES  
**PLAN GÉNÉRAL DES TRAVAUX RÉTABLISSEMENTS**

# Rétablissement proposés



## Légende

- Limite communale
- Point Kilométrique (PK)
- Projet en remblai
- Projet en déblai

- Projet de rétablissement**
- Voirie
  - Agricole
  - Ecologique
  - Voie verte

- Bande d'arrêt préfectoral
- Tracé retenu à l'issue de la concertation réglementaire
- Solutions techniques étudiées – éco-conception

- Aire de service / Aire de repos
- Barrière de Péage

- Bassin hydraulique
- Ouvrage hydraulique (OH)
- Ouvrage de décharge

### Réseau hydrographique

- Intermittent
- Permanent
- Surface en eau

### Réseau de transport

- Autoroute
- Route Nationale
- Route Départementale
- Voie ferrée



Date : 01/06/2023

Fond de plan : ©ESRI - World Imagery  
 Sources : EGIS

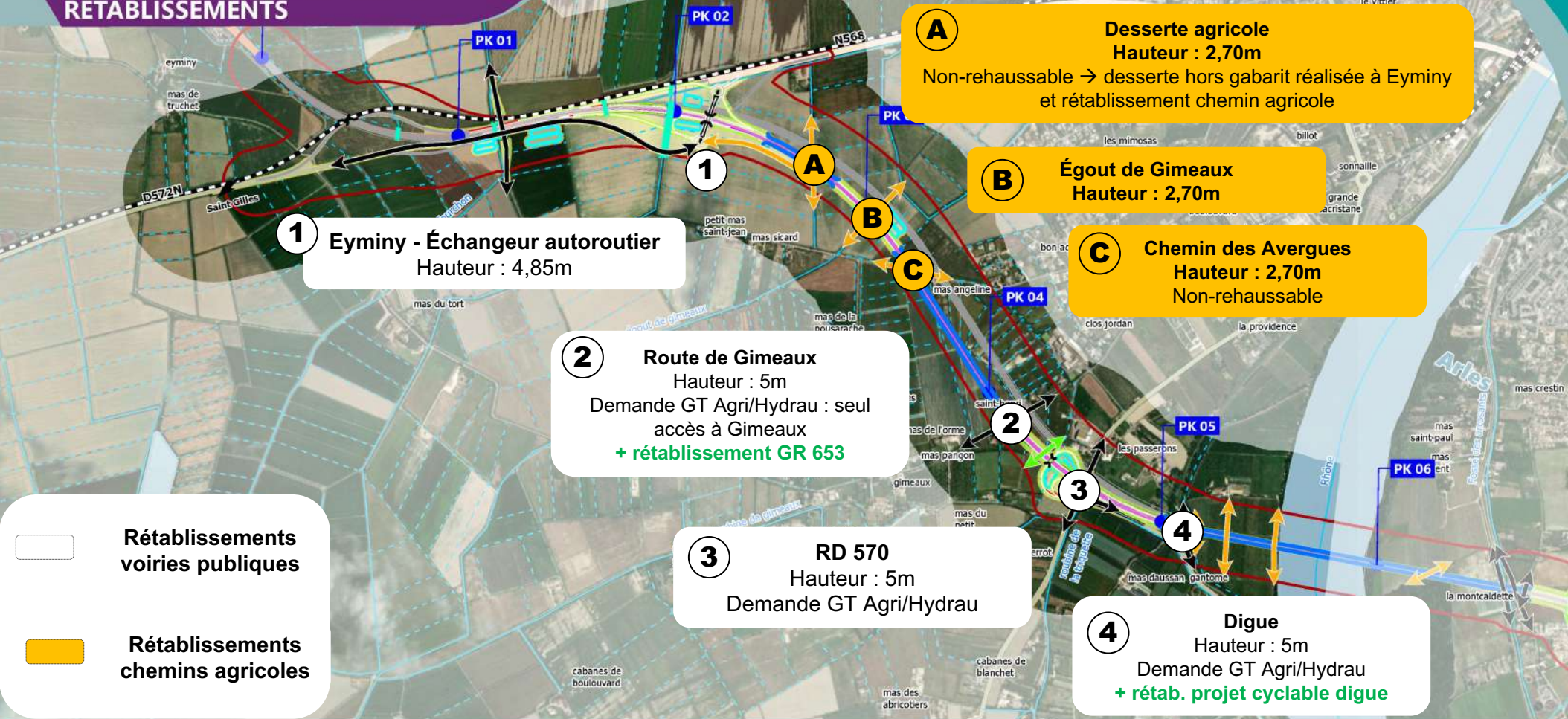


# Rétablissementements proposés

## Hauteurs retenues

### CONTOURNEMENT AUTOROUTIER D'ARLES

## PLAN GÉNÉRAL DES TRAVAUX RÉTABLISSÉMENTS



**1** Eyminy - Échangeur autoroutier  
Hauteur : 4,85m

**2** Route de Gimeaux  
Hauteur : 5m  
Demande GT Agri/Hydrau : seul accès à Gimeaux  
**+ rétablissement GR 653**

**3** RD 570  
Hauteur : 5m  
Demande GT Agri/Hydrau

**4** Digue  
Hauteur : 5m  
Demande GT Agri/Hydrau  
**+ rétab. projet cyclable digue**

**A** Desserte agricole  
Hauteur : 2,70m  
Non-rehaussable → desserte hors gabarit réalisée à Eyminy et rétablissement chemin agricole

**B** Égout de Gimeaux  
Hauteur : 2,70m

**C** Chemin des Avergues  
Hauteur : 2,70m  
Non-rehaussable

- Rétablissement voiries publiques
- Rétablissement chemins agricoles

### Légende

Limite communale	Voirie	Bande d'arrêt préfectoral	Limite emprise technique
Point Kilométrique (PK)	Agricole	Tracé retenu à l'issue de la concertation réglementaire	Aire de service / Aire de repos
Projet en remblai	Ecologique	Solutions techniques étudiées - éco-conception	Barrière de Péage
Projet en déblai	Voie verte		Bassin hydraulique

**Réseau hydrographique**

- Intermittent
- Permanent
- Surface en eau

**Réseau de transport**

- Autoroute
- Route Nationale
- Route Départementale
- Voie ferrée

Ouvrage hydraulique (OH)

Ouvrage de décharge



Date : 01/06/2023  
Fond de plan : ©ESRI - World Imagery  
Sources : EGIS

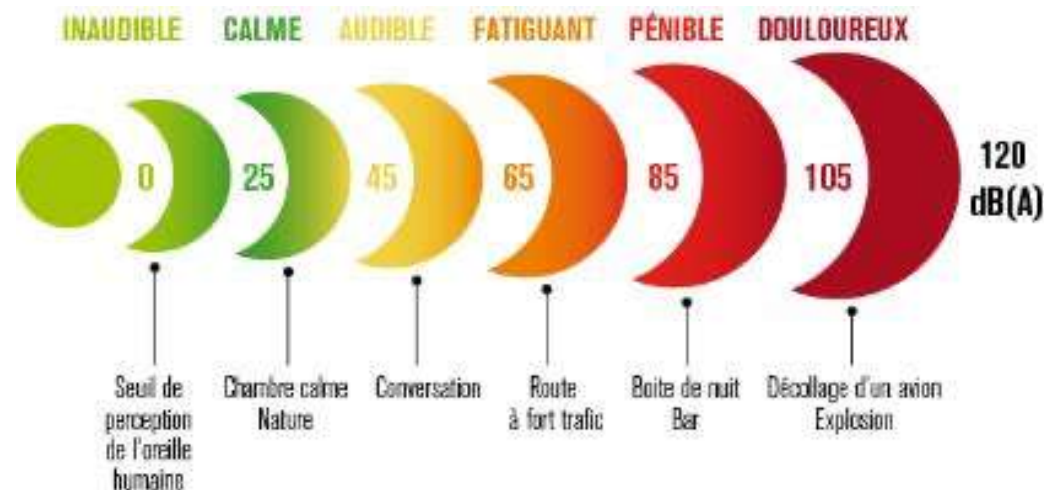
# LE PROJET (TECHNIQUE) SUR LE SECTEUR TÊTE DE CAMARGUE

## 3. Protections acoustiques

# Quelques notions

- Le son se mesure en décibel : dB(A)
- Perception par l'oreille à partir de +/- 2dB(A)

## Les ambiances sonores



## Perception du bruit routier



Deux sources de bruit de même niveau cumulées génèrent un bruit augmenté de 3 dB(A)



Une source de bruit plus forte qu'une autre d'au moins 10 dB(A) va masquer la première

Il faut distinguer une source qui fait 2 fois plus de bruit (+ 3dB) d'une source qui fait un bruit 2 fois plus fort (+ 10 dB)



### ■ Situation actuelle en Tête de Camargue

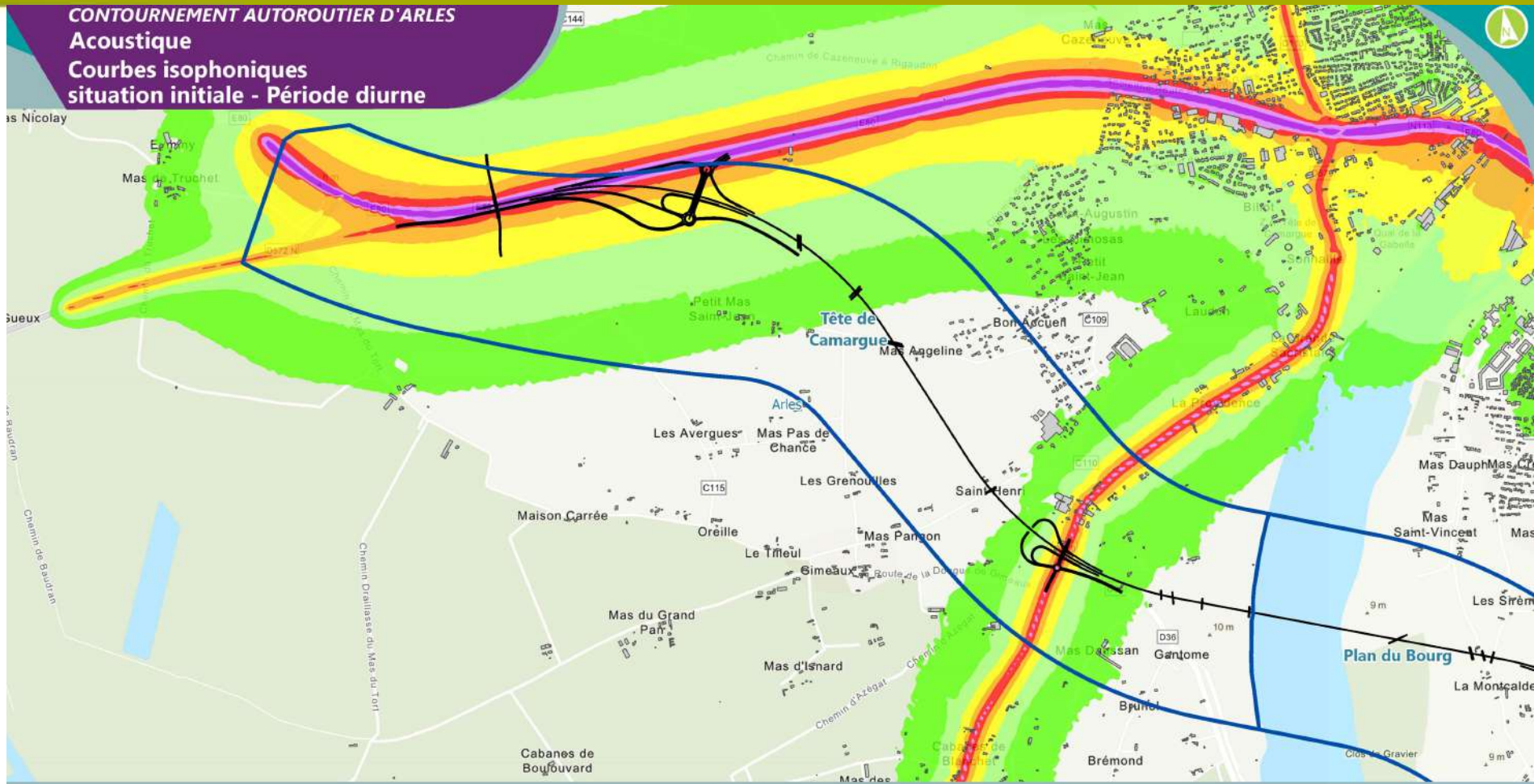
- Globalement une ambiance sonore de calme à modérée (zone homogène)

### ■ Quelle est la réglementation ?

- Pour un projet d'infrastructure nouvelle dans une ambiance sonore de calme à modérée, les niveaux sonores induits par le projet routier (en façade pour les habitations) ne doivent pas dépasser :
  - Période diurne (6h-22h) : 60 dB(A)
  - Période nocturne (22h-6h) : 55 dB(A)
- Si les niveaux sonores induits par le projet, en façade d'habitations, dépassent les seuils autorisés par la réglementation → des mesures de protection acoustiques sont nécessaires → 2 types de protections acoustiques
  - Écrans (ou merlons) pour protéger un ensemble de bâtis
  - Isolations de façades (dans le cadre de mesures plus ponctuelles ou en complément d'écrans pour respecter les seuils)



# Acoustique (période diurne) État initial autour du réseau existant



**Légende**

- Fuseaux
- Axe projet
- Limite communale

**Valeurs isophoniques**  
**Hauteur de calcul : 4m**

45 - 50 dB(A)	65 - 70 dB(A)
50 - 55 dB(A)	70 - 75 dB(A)
55 - 60 dB(A)	>75 dB(A)
60 - 65 dB(A)	



0 250 500 1 000 m

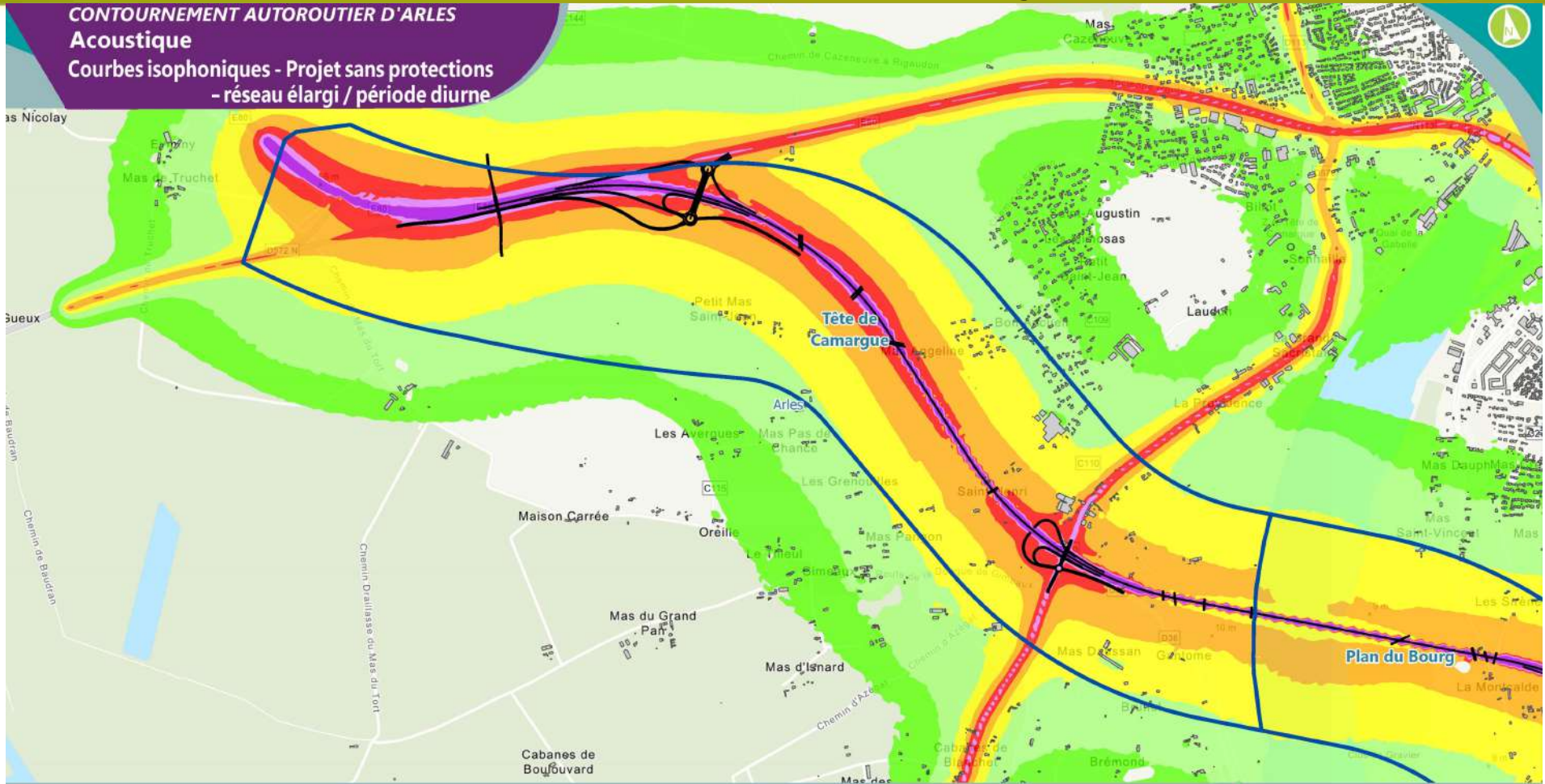
Date : 01/06/2023  
Fond de plan : ©ESRI - World Topographic Map  
Sources : EGIS, ACOUSTB



# Acoustique (période diurne)

## Projet avant protections

CONTOURNEMENT AUTOROUTIER D'ARLES  
Acoustique  
Courbes isophoniques - Projet sans protections  
- réseau élargi / période diurne



### Légende

- Fuseaux
- Axe projet
- Limite communale

### Valeurs isophoniques Hauteur de calcul : 4m

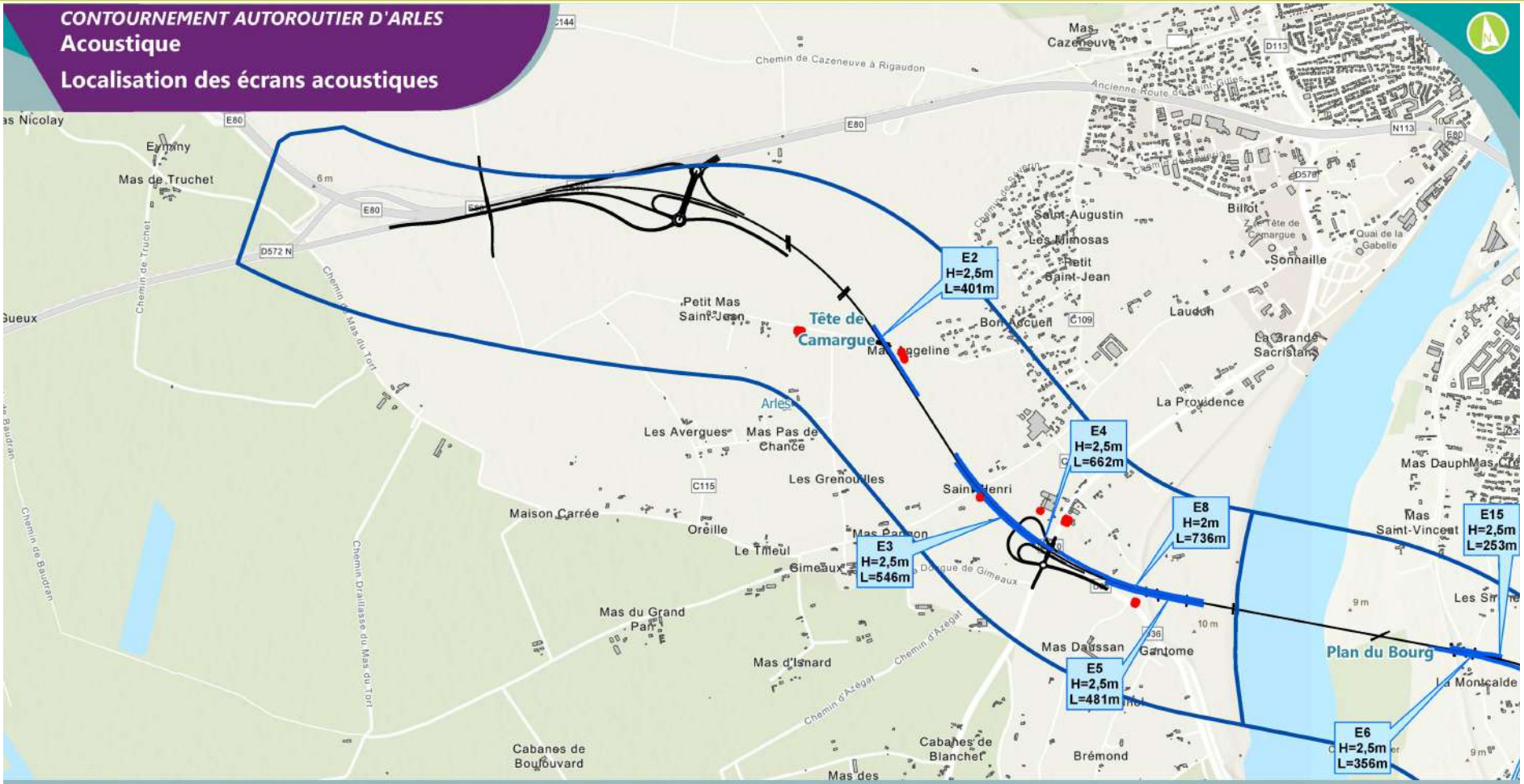
- |               |               |
|---------------|---------------|
| 45 - 50 dB(A) | 65 - 70 dB(A) |
| 50 - 55 dB(A) | 70 - 75 dB(A) |
| 55 - 60 dB(A) | >75 dB(A)     |
| 60 - 65 dB(A) |               |



Date : 01/06/2023  
Fond de plan : CESRI - World Topographic Map  
Sources : EGIS; ACOUSTB

# Mesures de protection acoustiques

## Localisation des écrans



### Légende

- Fuseaux
- Axe projet
- Limite communale
- Ecran réglementaire
- Ecran complémentaire demandé par le MOA
- Bati nécessitant une isolation de façade



0 250 500 1 000 m

Date : 02/06/2023

Fond de plan : ©ESRI - World Topographic Map

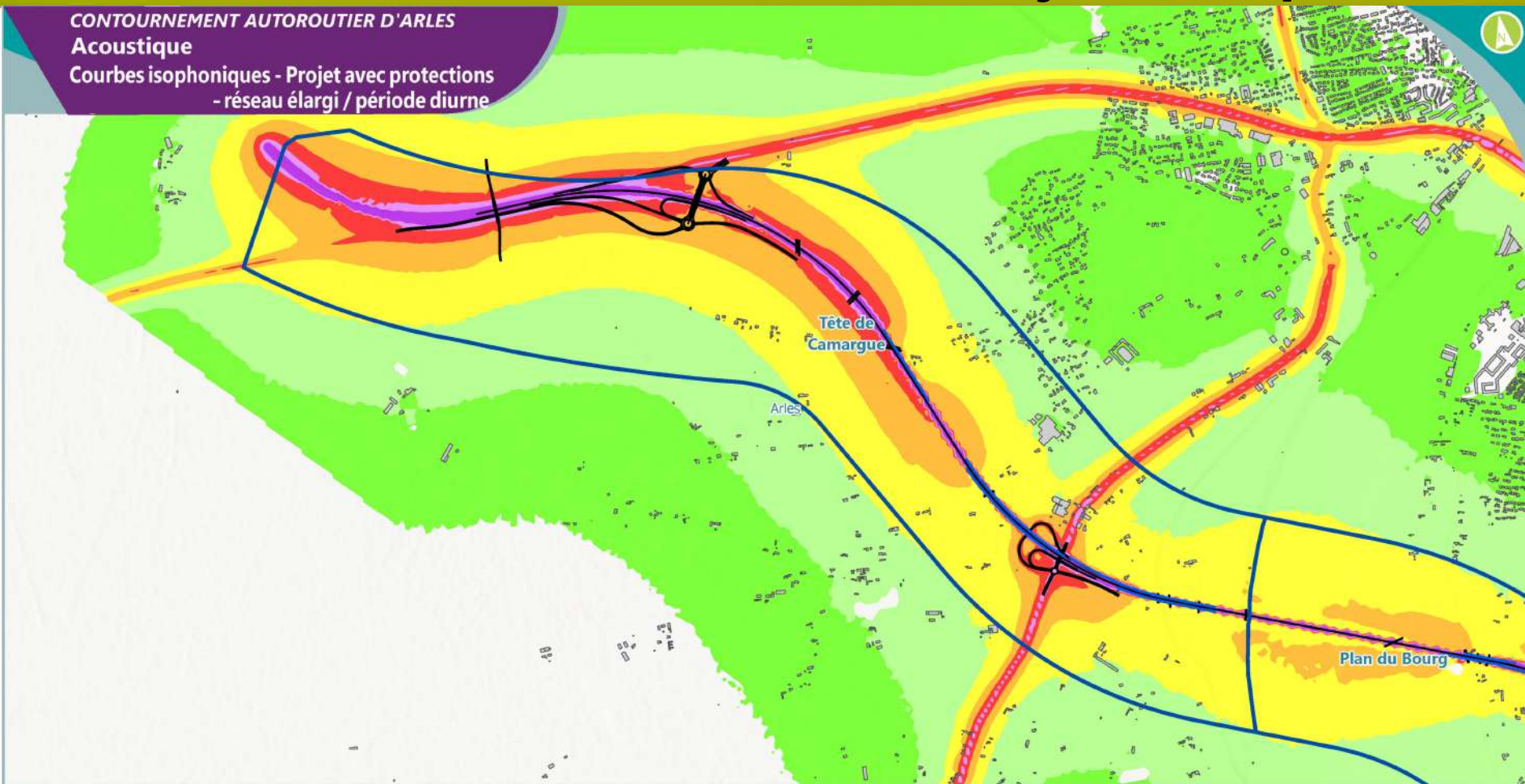
Sources : EGIS; ACOUSTB



# Mesures de protection acoustique

## Projet avec protections

CONTOURNEMENT AUTOROUTIER D'ARLES  
Acoustique  
Courbes isophoniques - Projet avec protections  
- réseau élargi / période diurne



### Légende

-  Fuseaux
-  Axe projet
-  Limite communale
-  Ecran réglementaire

### Valeurs isophoniques Hauteur de calcul : 4m

	45 - 50 dB(A)		65 - 70 dB(A)
	50 - 55 dB(A)		70 - 75 dB(A)
	55 - 60 dB(A)		>75 dB(A)
	60 - 65 dB(A)		



0 250 500 1 000  
m

Date : 01/06/2023

Fond de plan : ©ESRI - World Topographic Map  
Sources : EGIS; ACOUSTB

# LE PROJET (TECHNIQUE) SUR LE SECTEUR TÊTE DE CAMARGUE

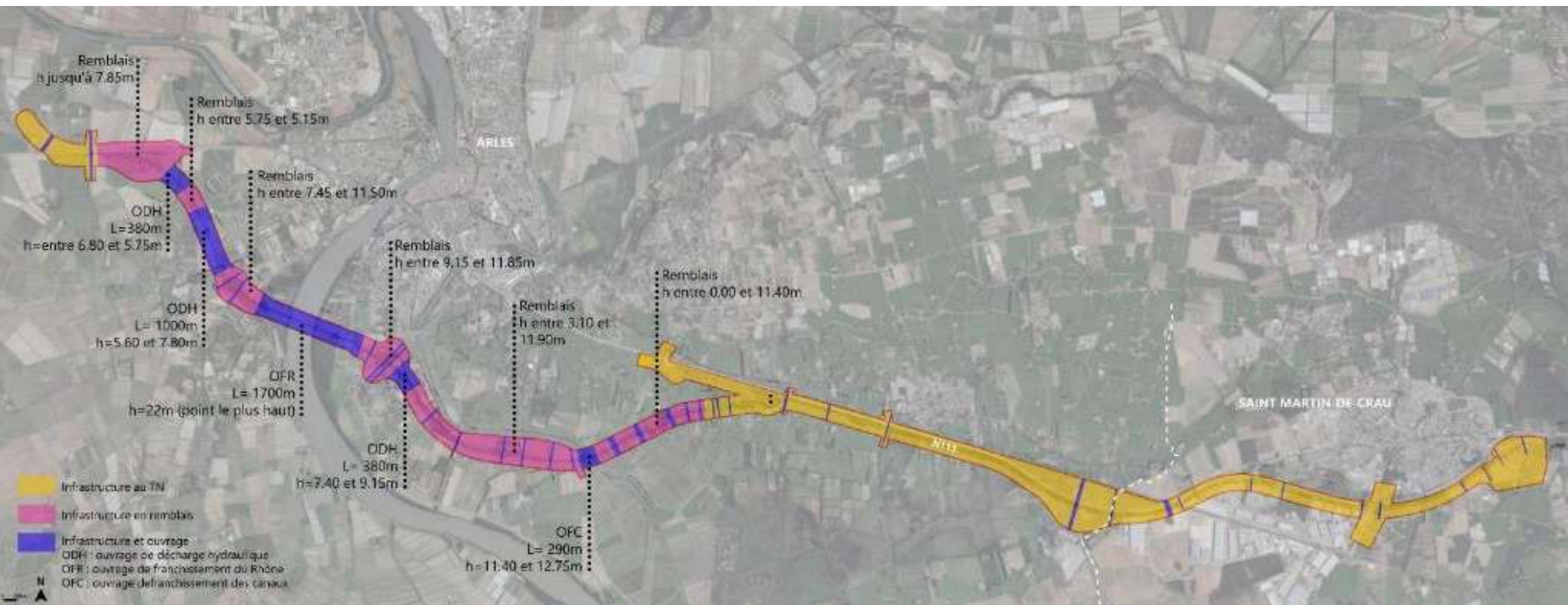
## 4. Principes d'insertion paysagère et architecturale

# Intégration paysagère de l'infrastructure

## Localisation des principaux terrassements et ouvrages

### ■ 3 cas :

- Infrastructure en remblais
- Infrastructure en ouvrage
- Infrastructure au terrain naturel (TN) → Principalement sur section élargie





# Intégration paysagère de l'infrastructure

## Utilisation d'une typologie végétale adaptée

### Respecter la palette végétale



Quercus ilex (Chêne vert)



Cupressus sempervirens  
(Cyprés de Provence)



Acer monspessulanum  
(Érable de Montpellier)



Chêne pubescent  
(Quercus pubescens)



Micocoulier  
(Celtis australis)



Nerprun alaterne  
(Rhamnus alaternus)

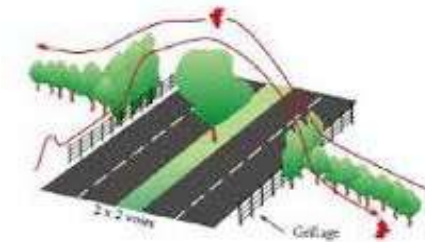
### Décliner les typologies végétales par milieu

- Milieu ouvert : végétation peu dense ou diffuse, arbres et arbustes isolés
- Milieu semi-ouvert : bosquets, ripisylves, alignement d'arbres, haies
- Milieu fermé : boisement dense

### Croiser avec les enjeux écologiques (aménagements chiroptères et avifaune, passages faunes)



Utilisation des haies pour guider la traversée des chiroptères (secteurs bocagers)

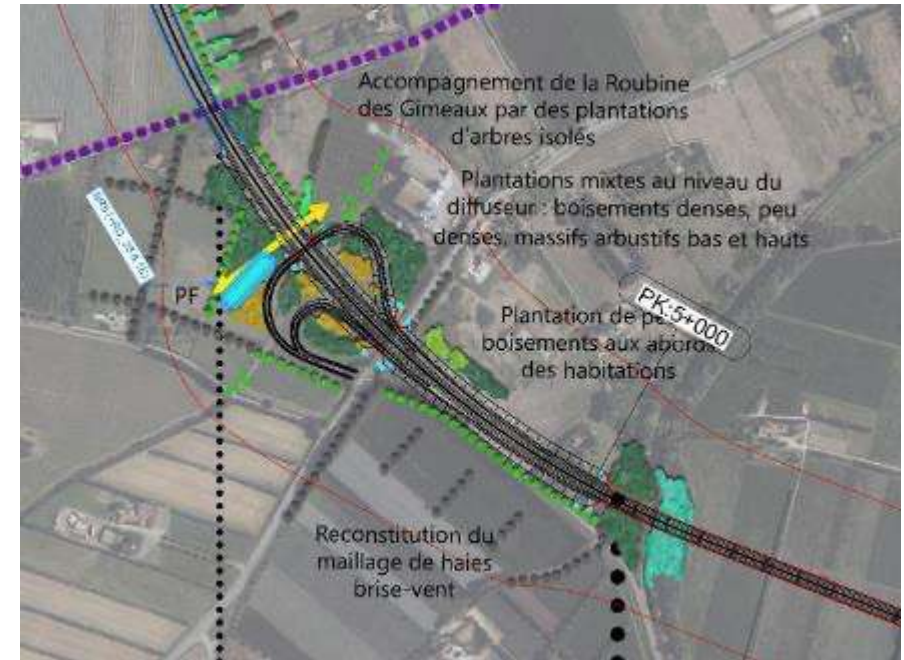
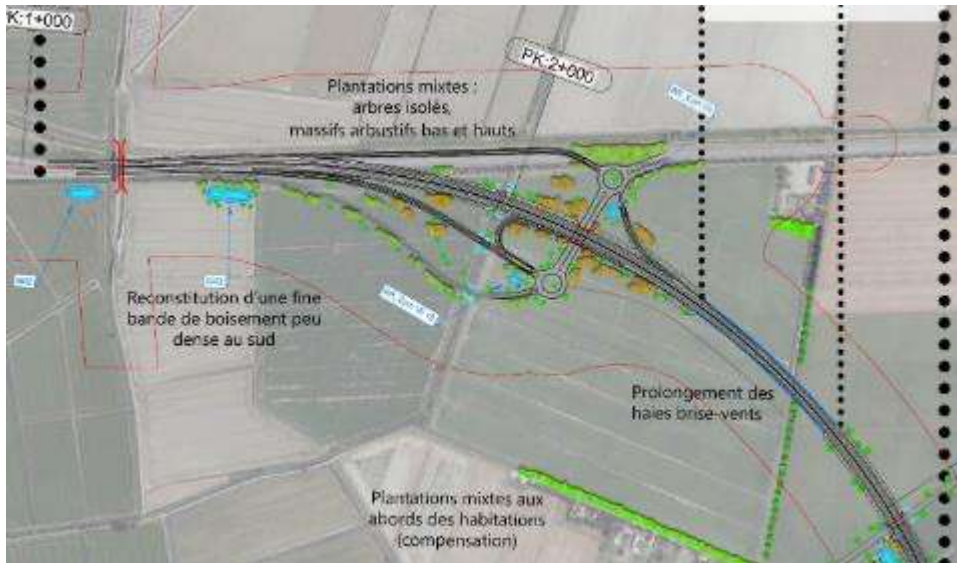


Conservation des cyprés sur le terre-plein central de la N113



Portique à chiroptères (Draille marseillaise)

### Notion de filtre et masque végétal



#### Cas de l'échangeur en paysage ouvert

- typologies paysagères éparées et peu denses (filtre végétal)

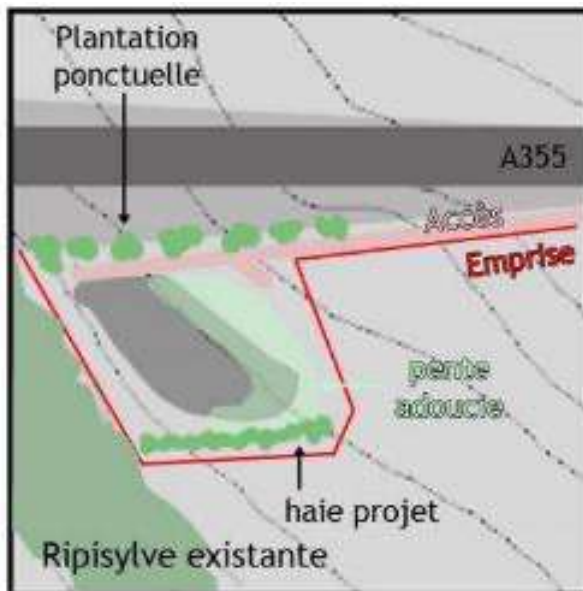
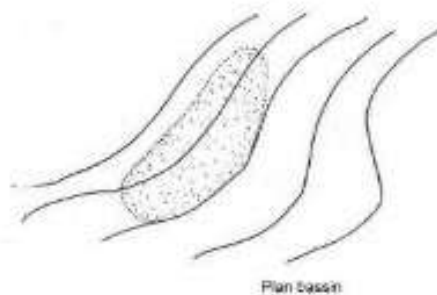
#### Cas de l'échangeur en paysage semi-ouvert

- typologies paysagères épaisses et denses (masque végétal)

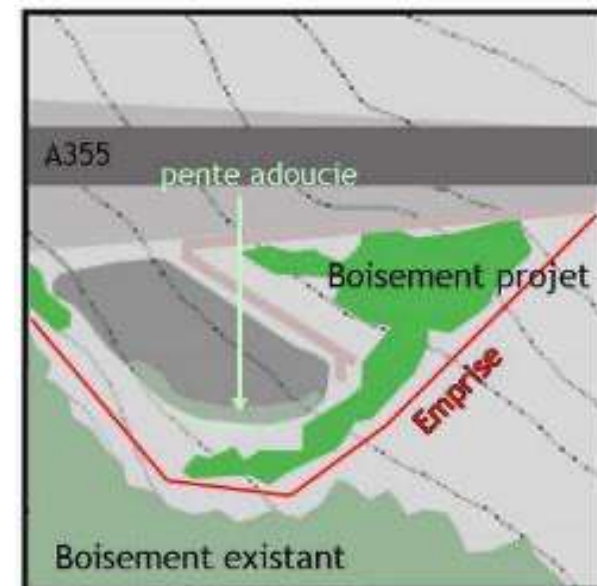
# Intégration paysagère de l'infrastructure

## Intégration paysagère des bassins

- Privilégier les formes souples en se calant sur les courbes de niveau existantes
- Intégrer le bassin à l'environnement paysager proche



En milieu semi-ouvert



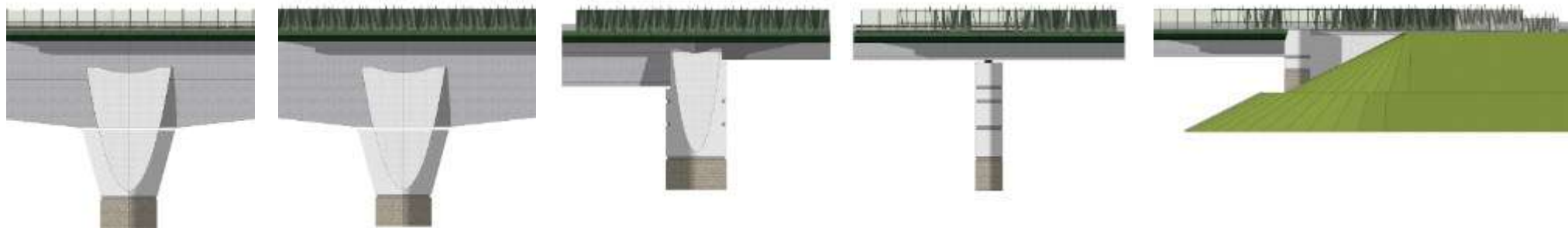
En milieu fermé



# Insertion architecturale de l'infrastructure

## Intégration des ouvrages d'arts

→ Chercher, dans la composition de l'ouvrage et ses variations, une homogénéité



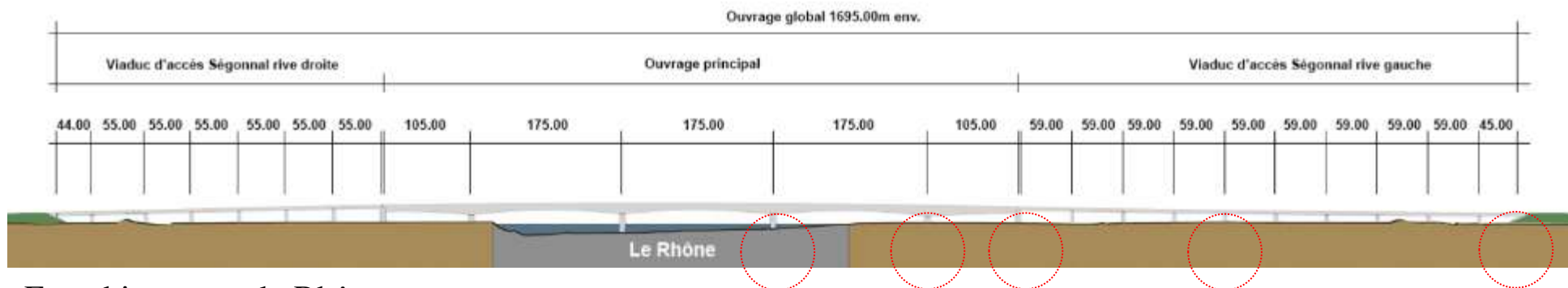
Pile Fleuve

Pile Ripisylve

Pile transition

Pile Ségonnaux

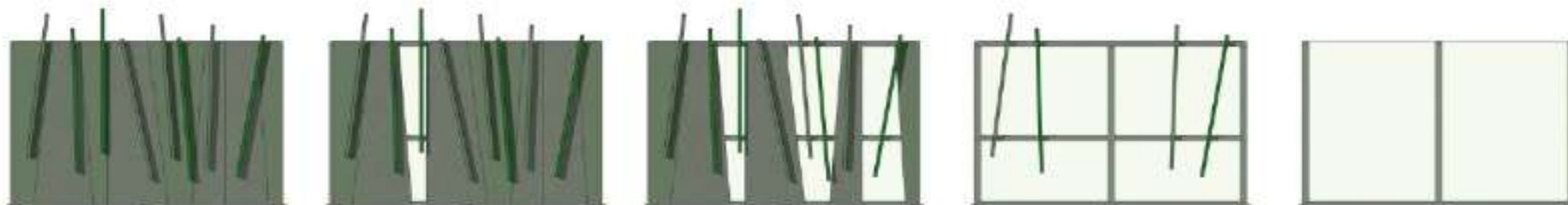
Culée



Franchissement du Rhône

# Insertion architecturale de l'infrastructure

## Intégration des écrans acoustiques



Vue riverain



Vue usager

# Insertion architecturale de l'infrastructure

## Intégration des écrans écologiques et agricoles

→ Les passages inférieurs et variantes d'écran occultant



→ Les passages supérieurs et variantes d'écran « guide et occultant »





# LE PROJET (TECHNIQUE) SUR LE SECTEUR TÊTE DE CAMARGUE

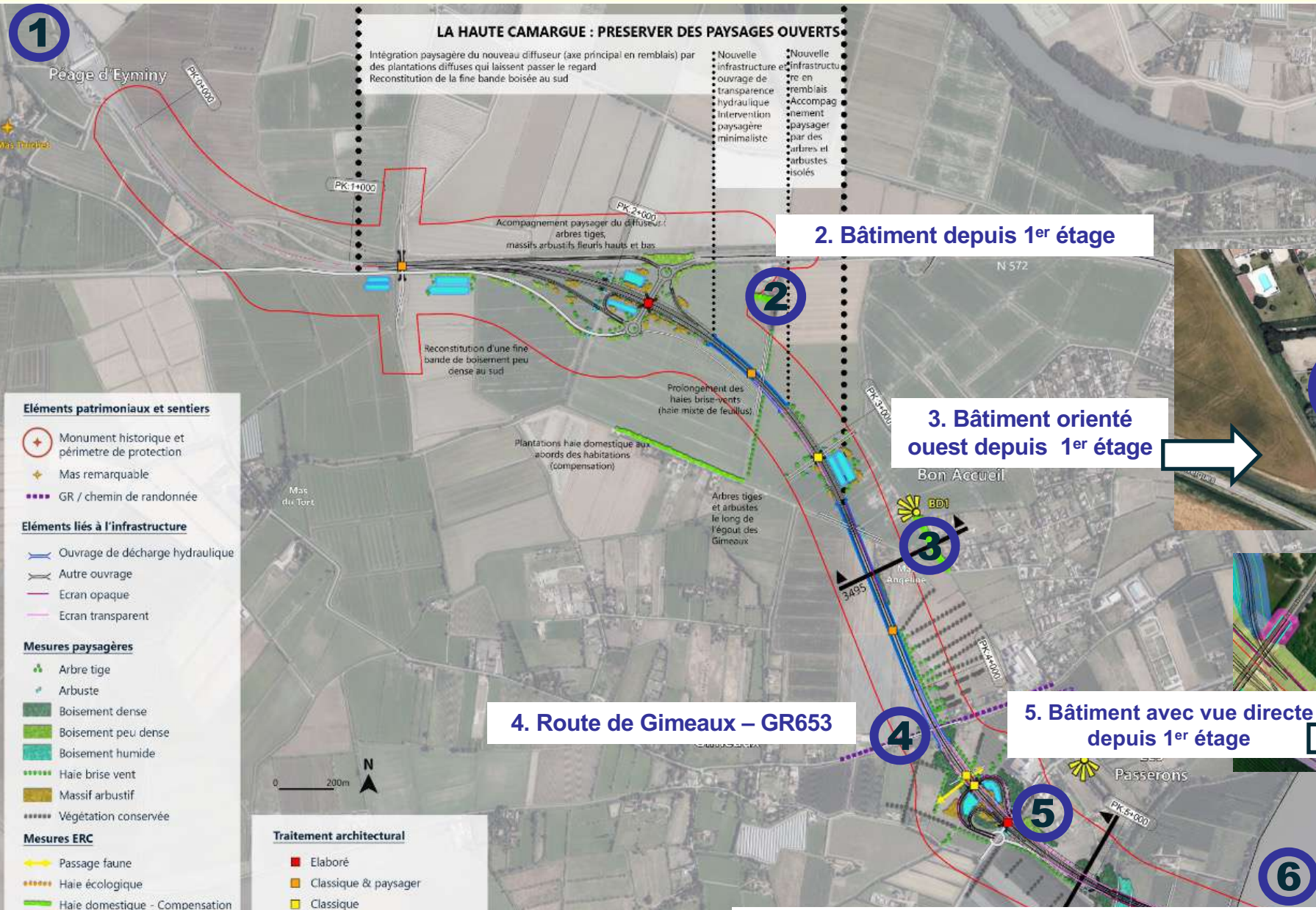
## 5. Présentation de la vidéo de la maquette 3D

- **Préférence (not. habitants lotissement) pour solution alternative plus au Sud : préserver la vue actuellement dégagée**
- **Savoir comment s'effectue le choix des plantations pour les masques végétaux : s'inspirer de la végétation le long du Rhône**
- **Réaliser des photomontages-maquette avec des vues en hauteur (premier étage d'une maison)**

# 1. Vue générale Tête de Camargue (depuis barrière de péage existante)

# Vidéo maquette 3D

# Liste des points de vue présentés



- Éléments patrimoniaux et sentiers**
- Monument historique et périmètre de protection
  - Mas remarquable
  - GR / chemin de randonnée
- Éléments liés à l'infrastructure**
- Ouvrage de décharge hydraulique
  - Autre ouvrage
  - Ecran opaque
  - Ecran transparent
- Mesures paysagères**
- Arbre tige
  - Arbuste
  - Boisement dense
  - Boisement peu dense
  - Boisement humide
  - Haie brise vent
  - Massif arbustif
  - Végétation conservée
- Mesures ERC**
- Passage faune
  - Haie écologique
  - Haie domestique - Compensation

- Traitement architectural**
- Elaboré
  - Classique & paysager
  - Classique

2. Bâtiment depuis 1<sup>er</sup> étage

3. Bâtiment orienté ouest depuis 1<sup>er</sup> étage

4. Route de Gimeaux – GR653

5. Bâtiment avec vue directe depuis 1<sup>er</sup> étage



6. Vue générale Tête de Camargue (en hauteur depuis le Rhône)



- **Sur les 2 vues générales et lors des déplacements**
  - Intégration du projet routier avec végétation existante + aménagements paysagers liés projet
  
- **Séquencement prévu lors des arrêts aux différents points de vue**
  1. Projet routier avec végétation existante + projet paysager
  2. Projet routier (brut)
  3. Situation actuelle (sans végétation existante)
  4. Ajout du projet routier et du projet paysager
  5. Ajout de la végétation existante
  
- **Réserves**
  - Le MOA, pour représenter au mieux l'insertion paysagère du projet lors de l'Enquête Publique, a souhaité compléter les plans techniques par une représentation 3D
  - L'objectif principal est d'appréhender la manière dont le projet sera perçu depuis le territoire : un travail particulier a donc été mené sur la végétation existante → **cela reste une représentation numérique de la réalité, sur un vaste territoire, ne permettant pas de traiter en détail chaque élément**
  - La maquette, en cours de finalisation, pourra être perfectionnée d'ici l'Enquête Publique (selon les demandes)

## Contournement d'Arles

Extrait maquette 3D projet provisoire au 03/02/23  
avant mesures d'insertion

---

*Tête de Camargue*



Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement



## **AUTRES EFFETS DU PROJET SUR LE CADRE DE VIE**

- 1. Effets sur la sécurité routière et la congestion**
- 2. Impacts chantier**
- 3. Impacts sur l'air-santé**



# AUTRES EFFETS DU PROJET SUR LE CADRE DE VIE

## 1. Effets sur la sécurité routière et la congestion

## État des lieux de la congestion et insécurité routière

- **Congestion très importante** : week-ends prolongés et chassés-croisés estivaux
  - Impacts jusqu'à l'A54
  - Implications sur le réseau secondaire et local dans le centre-ville d'Arles
- **Ex. entre les 2 barrières de péage (28 km)** : temps de trajet normal de 14 min.
  - Un soir avec incident : + 25 min
  - Un vendredi soir d'août : + 23 min
- **220 accidents / incidents sur la RN113 en 2019** : un incident + d'un jour sur trois
  - Gravité d'accidents doublée : 83% (39% en moyenne nationale)
  - Mortalité d'accidents triplée : 20% (7% moyenne nationale)
  - 3x plus d'accidents liés aux poids lourds : 40% (15% moyenne nationale)
  - Effets
    - Pertes de temps importantes
    - Pas de fiabilité des temps de parcours
    - Très pénalisant pour les trajets courts

# Evolution des trafics avec la mise en service du contournement

- **Forte utilisation du nouvel itinéraire autoroutier :**
  - Tracé neuf : env. 42 000 véh. / jour dont 7 000 PL / jour
  - Aménagement sur place : env. 64 000 véh/jour dont 8 500 PL
- **3 fois moins de trafic global sur la RN113 en traversée d'Arles :**
  - Env. 25 000 véh/jour dont 700 PL
  - Apaisement du centre ville / délestage du trafic de transit
- **Pas d'augmentation significative du trafic sur la RD453 induite par le projet de contournement**
  - Répartition des trafics dans la traversée d'Arles : objet de l'étude de réaménagement menée par la Ville



# AUTRES EFFETS DU PROJET SUR LE CADRE DE VIE

## 2. Impacts chantier

**Traitement en 2 temps (procédures réglementaires)**

- **Phase DUP (phase actuelle) : grandes lignes de l'organisation du chantier sont tracées pour déterminer principaux impacts et les intégrer à la démarche Éviter/Réduire/Compenser**
  - Travail présenté dans l'étude d'impact soumise à l'enquête publique
  - Le dossier des engagements de l'État, annexé à l'arrêté de DUP, sera repris dans le cahier des charges du concessionnaire
  
- **Phase d'études détaillées et concertation par le concessionnaire qui établira le calage fin des travaux (directement en lien avec l'entreprise de travaux)**
  - Analyse détaillée des impacts et mesures nécessaires présentée à travers l'Autorisation Environnementale (MàJ de l'étude d'impact + nouvelle enquête publique)

- **Pas envisageable, à ce stade, d'imposer des zones chantier : bases-vie, zones de stockage, zones d'entretien, ...**
- **Mais s'assurer que ces zones chantier ne seront pas implantées dans des secteurs à enjeux environnementaux significatifs :**
  - Identification de secteurs à exclure : risque inondation, zones Natura 2000, proximité directe de riverains, ...
  - Identification de secteurs favorables : emprises des futurs aires, échangeurs, friches industrielles, ...



- **Engagements sur les obligations des entreprises chargées des travaux :**
  - Management environnemental du chantier
  - Plan de circulation / rétablissements temporaires
  - Surveillance qualité des eaux
  - Surveillance des niveaux sonores (jour/nuit)
  - Mesures de réduction de l'émission de poussières
  - Maintien de la propreté sur les voiries adjacentes
  - Remise en état des parcelles
  - ...

# AUTRES EFFETS DU PROJET SUR LE CADRE DE VIE

## 3. Air-santé

# Qu'est-ce que l'étude air / santé ?

- **Étude de la qualité de l'air encadrée par la réglementation française (code de l'Environnement) et appuis méthodologiques (note technique + guide méthodologique)**
- **Modélise la qualité de l'air pour 27 polluants sur 5 horizons :**
  - Etat initial (2021)
  - Etat de référence (= sans projet) à l'horizon de la mise en service (2028)
  - Etat projet à l'horizon de la mise en service (2028)
  - Etat de référence (= sans projet) à l'horizon de 20 ans après la mise en service (2048)
  - Etat projet à l'horizon de 20 ans après la mise en service (2048)



- **Déterminer les effets du projet sur la qualité de l'air**
  - **Préciser les niveaux d'exposition aux polluants des riverains**
  - **Résultats comparés aux**
    - Valeurs-seuils réglementaires françaises
    - Recommandations de l'OMS
- le dossier d'Enquête Publique présentera l'étude et les niveaux d'exposition de la population par rapport à ces seuils

# TEMPS D'ÉCHANGES

- **Prendre connaissance, de manière individuelle, des éléments partagés en plénière**
- **Qualifier les composantes du projet actualisé présenté par le maître d'ouvrage**
  - Les points positifs
  - Les points négatifs
  - Les points d'amélioration



## ▪ 3 espaces de travail

1. Tracé / emprise + rétablissements + mesures de protection acoustiques
2. Insertions paysagères / architecturales + re-visionnage vidéo maquette
3. Rappels sur les procédures d'acquisitions foncières

## ▪ À votre disposition sur ces espaces

- Un intervenant pour répondre à vos questions
- Les cartes, visuels et éléments présentés lors de la plénière

# SUITES

- **Jusqu'à la fin de l'année 2023**
  - Finalisation du projet technique
  - Poursuite de la concertation avec les acteurs locaux
  - Approfondissement des évaluations et mesures de réduction/compensation des effets du projet
- **Automne 2023 : concertation réglementaire de Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme**
  - Ajustements et finalisation du dossier d'EUP
- **Début 2024 : lancement des procédures préalables à l'Enquête Publique**
- **1<sup>er</sup> semestre 2024 : permanences individuelles avec les riverains**
- **2024 : Enquête d'Utilité Publique**